



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
14 janvier 2021**

---

**COMPTE RENDU  
SUCCINCT**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2021

---

### COMPTE RENDU

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 décembre 2020

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 3 décembre 2020.

#### **COMMANDE PUBLIQUE/** Adhésion au groupement de commandes

Le conseil municipal APPROUVE la constitution du groupement de commande pour lancer des consultations concernant des prestations de vérifications périodiques obligatoires des installations électriques, dispositifs de lutte et d'alerte contre les incendies, installations de chauffage gaz, traitement d'air et de ventilation des bâtiments, ascenseurs et appareils de levage, portes et portails automatiques et contrôle des légionnelles.

Il DECIDE D'ADHERER pour les prestations suivantes : installations électriques, lutte et alerte incendie, chauffage gaz, traitement d'air et ventilation, contrôle de légionnelles, soit les lot 1,2,3,4 et 7 du marché.

#### **COMMANDE PUBLIQUE/** Nouvelle station d'épuration : validation du dossier PRO AC/CP

Le conseil municipal CONFIRME le dossier PRO actualisé et CHARGE le groupement de Maîtrise d'œuvre de poursuivre les études de PROJET, l'élaboration des dossiers de demande de Permis de construire et réglementaires ainsi que l'établissement du dossier de consultation des Entreprises et donne pouvoir à Mr le Maire de les adopter. Il SOLLICITE les financements correspondants.

#### **URBANISME/** Révision du plan local d'urbanisme de la commune historique Montauban-de-Bretagne : nouveau débat sur le PADD

Le conseil municipal PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet relatif à la révision du plan local d'urbanisme de Montauban-de-Bretagne, commune historique.

#### **URBANISME/** Demande d'autorisation environnementale de la STEP

Le conseil municipal APPROUVE le dossier de demande d'autorisation environnement établie et SOLLICITE l'autorisation requise et l'ouverture de l'enquête publique afférente.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE/** Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AC 826p rue de Romillé, suite alignement

Le conseil municipal APPROUVE l'acquisition de la partie de parcelle cadastrée section AC numérotée 826, située rue de Romillé, empiétant sur la voie – conformément à l'arrêté d'alignement - d'une surface d'environ 4 m<sup>2</sup>, pour un euro symbolique. Il PRECISE que les frais liés à cette acquisition sont à la charge des parties pour moitié.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE/** Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AC 652p rue de Romillé

Le conseil municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC numérotée 652, située rue de Romillé, d'une surface de 16 m<sup>2</sup>, pour un euro symbolique. Il PRECISE que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Acquisition à la Lande Josse des parcelles ZT 22p et 23p, G 564p, 565p et 567p**

Le conseil municipal APPROUVE les acquisitions suivantes au prix de 0,30 centimes le mètre carré :

- ZT 22p d'une surface de 521 m<sup>2</sup>, située à La Lande Josse
- ZT 23p d'une surface de 3 m<sup>2</sup>, située à La Lande Josse
- G 565p d'une surface de 28 m<sup>2</sup>, située à Semis des Solais
- G 564p d'une surface de 114 m<sup>2</sup>, située à Semis des Solais
- G 567p d'une surface de 25 m<sup>2</sup>, située à Les Solais

Il PRECISE que les frais liés à ces acquisitions sont à la charge de l'acquéreur.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ acquisition du cheminement sur 301 A 465 et 301 A 1021 et des parcelles 301 A 1022 et 301 A 1026**

Le conseil municipal ACCEPTE la cession à l'euro symbolique, au profit de la commune, du cheminement piétonnier sécurisé aménagé et des parcelles cadastrées section 301 A numérotées 465 d'une surface de 80 m<sup>2</sup> et 1021 d'une surface de 233 m<sup>2</sup> concernées par l'emprise foncière de ce chemin. Il INTEGRE le cheminement dans le domaine public, voirie communale pour une longueur de 165 mètres.

Le conseil municipal DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section 301 A numérotées 1022 et 1026 d'une surface totale de 6 483 m<sup>2</sup> pour un prix global de 1 944.90 €.

Il PRECISE que les frais liés à ces acquisitions seront pris pour moitié par le vendeur et pour moitié par l'acquéreur.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Dation Lotissement « le Clos de la Fontaine 2 », lots 36 et 47**

Le conseil municipal ACCEPTE la cession, au profit de la collectivité, de deux terrains référencés F 840 (lot 47) et F 964 (lot 36) d'une contenance respective de 1 817 m<sup>2</sup> et 1 350 m<sup>2</sup>, au titre de compensation du prix payable à terme.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Mise à disposition d'une cellule de stockage au boulodrome pour le club canin montalbanais**

Le conseil municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite d'une cellule de stockage du boulodrome (complexe sportif de la métairie neuve) à l'Association le club canin Montalbanais.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE/ Reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière de Montauban-de-Bretagne, commune historique**

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre au nom de la ville et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, dans le cimetière de Montauban-de-Bretagne, commune historique, les concessions en état d'abandon suivantes :

- Concession n° inconnu délivrée en 1896 – emplacement : D 070
- Concession n° inconnu délivrée (date ignorée) – emplacement : E 073
- Concession n° inconnu délivrée le 09.05.1919 – emplacement : F 024
- Concession n° 236 délivrée le 03.10.1927 – emplacement : F 117

### **FONCTION PUBLIQUE/ Création d'un poste à temps complet 35/35<sup>ème</sup> dans la filière police municipale**

Le conseil municipal DECIDE de créer un poste de gardien-brigadier de police municipale (échelle C2) dans la filière police municipale, à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **FINANCES LOCALES/ Restes à réaliser 2020 du budget assainissement collectif Montauban-de-Bretagne, commune historique**

Le conseil municipal APPROUVE l'état des restes à réaliser 2020 du budget assainissement de Montauban de Bretagne.

### **FINANCES LOCALES/ Restes à réaliser 2020 du budget principal de Montauban-de-Bretagne**

Le conseil municipal APPROUVE l'état des restes à réaliser 2020 du budget général de la commune nouvelle.

### **FINANCES LOCALES/ Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations**

Le conseil municipal ADOPTE et FIXE pour les catégories de biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les durées d'amortissement selon le tableau annexé pour le budget de la ville.